



**CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL**  
**A V I S**

Nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil communal est convoqué à une séance publique qui aura lieu le **jeudi 09 mars 2023 à 20h00**, à la **maison communale**, cour d'Omalius, 1 à 4160 Anthisnes.

L'ordre du jour de cette assemblée (séance 02/2023) est reproduit ci-après.

La population pourra faire usage du temps d'interpellation orale informelle un quart d'heure avant le début de la séance publique.

---

SEANCE PUBLIQUE

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023
- 2) Ecopasseur communal – Rapport d'activité annuel 2022 – Présentation et validation
- 3) Convention entre les Communes de Hamoir et d'Anthisnes en vue d'une collaboration dans le cadre de la reconnaissance de la Régie communale autonome de Hamoir en qualité de Centre Sportif Local Intégré – Décision
- 4) CPAS – Tutelle spéciale d'approbation – Personnel du CPAS - Modifications du statut administratif – Approbation.
- 5) CPAS – Tutelle spéciale d'approbation – Personnel du CPAS - Règlement de Travail – Ajout de l'annexe 3 – Modalités de télétravail structurel – Approbation
- 6) Finances communales - Communication du procès-verbal de vérification de la caisse du receveur régional par Mme la Commissaire d'Arrondissement, pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.
- 7) Développement rural - Rapport sur l'état d'avancement de l'opération de développement rural 2022 - Approbation
- 8) Marchés publics de Travaux, de Fourniture et de Service - Délégations de pouvoirs - Nouvelles dispositions précisant les règles de compétences
- 9) Patrimoine communal – Agrandissement du parking de l'école de LIMONT conclusion d'un bail emphytéotique
- 10) Travaux de réfection des voiries route de Villers à Hody et rue Basse Voie à Limont et remplacement des filets d'eau Hestreux à Anthisnes – Approbation des conditions et du mode de passation
- 11) Correspondance, communication et questions

---

La Directrice générale,

RENARD A.

Par le Collège,



Le Bourgmestre f.f.,

EVANS M.